

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés verts 3 semaines.	Médiathèques	Réouverture le 11 mai.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.	Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.
Cafés	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés verts 3 semaines.	Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Réouverture sur autorisation préfectorale uniquement dès le 11 mai, sauf en Île-de-France où ils resteront tous fermés.	Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements verts.
Cérémonies religieuses	Reprise envisagée juste avant la Pentecôte (fin mai).	Plages	Fermeture de droit, mais ouverture possible par autorisation préfectorale sur demande du maire.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.	Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum. Réexamen de ce chiffre le 2 juin.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.	Restaurants	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés verts 3 semaines.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.	Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.	Salles des fêtes/polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai dans les départements verts uniquement.	Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Commerces	Réouverture le 11 mai.	Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Crèches	Réouverture le 11 mai.	Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.	Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Ehpad	Pas d'assouplissement le 11 mai.	Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Frontières	Avec pays hors esp. Schengen : fermées jusqu'à nouvel ordre. Esp. Schengen : fermées jusqu'au 15 juin au moins. Travailleurs transfrontaliers autorisés.	Transports (locaux)	Poursuivis le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.	Transports (Île-de-Fr.)	Poursuivis le 11 mai. Attestation obligatoire aux heures de pointe (motif professionnel ou impérieux).
Lieux de culte	Déjà autorisés.	Transports (> 100 km)	Interdits hors du département sauf motif impérieux familial ou professionnel. Attestation obligatoire. Calcul à vol d'oiseau.
Lycées	Restent fermés. Réouverture possible début juin dans les départements restés en vert pendant 3 semaines.	Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.	Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
Mariages	Reportés sauf urgence.	VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Masques	Obligatoires dans les transport à partir de 11 ans. Non obligatoires sur la voie publique.		
Maternelles	Réouverture le 11 mai.		